

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 185

présenté par
M. Door, rapporteur
au nom de la commission des affaires sociales,
pour l'assurance maladie et les accidents du travail

ARTICLE 36

À l'alinéa 11, après le mot :

« santé »,

insérer les mots :

« , l'éducation à la santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec l'alinéa 20.